

VILLE D'AURILLAC

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Objet du marché : Réfection de tranchées après intervention des concessionnaires – marché à bons de commande – minimum 50 000 € TTC maximum 250 000 € TTC

Mode de passation du marché : Procédure adaptée articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics

Durée du marché : 1 an à compter de la notification

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation :

Mairie d'Aurillac – Service Juridique – BP 509 – 15005 Aurillac Cédex - Tél 04 71 45 47 09 – Fax 04 71 45 46 90

Par e-mail : gc@mairie-aurillac.fr OU mb@mairie-aurillac.fr

Date limite de réception des offres : lundi 15 mars 2010 à 17 heures

Adresse où les offres doivent être transmises :

Mairie d'Aurillac – Service Juridique – BP 509 – 15005 Aurillac Cedex

Justifications à produire relatives aux qualités et capacités du candidat :

Les offres comprendront :

Une enveloppe portant la mention :

« offre pour le marché - Réfection de tranchées - » **Ne pas ouvrir**

- les renseignements, certificats et attestations précisés à l'article 45 du Code des Marchés Publics (CMP) ainsi que le DC4 et le DC5 imprimés téléchargeables sur le site internet du Ministère des Finances : minefi.gouv.fr,
- l'offre.

Délai de validité des offres : 90 jours

Critères d'attribution du marché : ces critères sont définis dans le règlement de consultation

Le retrait des DCE et la transmission des offres par voie électronique peuvent se faire à partir de la plateforme de dématérialisation : www.achatpublic.com

Les offres sont obligatoirement rédigées en langue française

Financement : Ressources propres, délais de paiement 35 jours, application des articles 86 à 105 du code des Marchés Publics

Renseignements administratifs : Service Juridique Tél. 04 71 45 47 09

Renseignements techniques : Direction Aménagement Urbain Tél 04.71.45.46.74

Date d'envoi de l'avis d'appel à la publication : le vendredi 26 février 2010